



Conditions générales de location

ARTICLE 1 - Champ d'application

1.1. Les présentes Conditions Générales de Location s'appliquent, sans restriction ni réserve, à la mise à disposition à titre onéreux d'espaces de stockage privatifs en box clos et sécurisés, de différentes contenances, pour la durée choisie par le client, destinés exclusivement à l'entreposage de biens non périssables, licites et inoffensifs (« Box »), proposés par la société FELIX (« le Prestataire ») aux clients personnes physiques ou morales, sous le nom commercial « BOX-SELFSTOCKAGE » et dont la réservation s'effectue en ligne sur le Site Internet du Prestataire : box-selfstockage.com.

1.2. **Le contrat de location** est formé par l'ensemble des documents suivants (« la documentation contractuelle ») :

- les présentes Conditions Générales de Location,
- les modalités de location choisies par le client (site de stockage, durée de réservation, contenance du box, souscription aux services optionnels, etc.) qui constituent les conditions particulières,
- le Règlement Intérieur qui détaille les modalités d'accès et de circulation sur les Sites de stockage ainsi que les consignes de sécurité.

En cas de conflit entre les documents ci-dessus, qui sont accessibles à tout moment sur le Site Internet box-selfstockage.com, les présentes Conditions Générales de Location prévaudront. Toutes les clauses sont essentielles et déterminantes dans la volonté des parties de contracter, aucune ne peut être réputée de style. La nullité d'une clause n'entraînera pas la nullité du contrat.

1.2. Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans la documentation contractuelle ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

1.3. Les présentes Conditions Générales de Location s'appliquent à l'exclusion de toutes autres, et notamment les éventuelles conditions d'achat des clients professionnels, et prévaudront sur toute autre version ou tout autre document contradictoire, sauf dérogation expresse et par écrit de notre part.

1.4. Le Client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des documents contractuels, comprenant notamment les informations listées à l'article L.121-17 du Code de la consommation, et les avoir compris et acceptés, ainsi que les conditions générales d'utilisation du site internet box-selfstockage.com, en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par la société FELIX constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par cette dernière et le Client via le site Internet box-selfstockage.com.

1.5. La documentation contractuelle, et notamment les présentes Conditions Générales de Location, pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le site internet à la date de passation de la commande.

ARTICLE 2 - Nature du contrat

2.1. Le présent contrat est régi par les dispositions du Code civil relatives au contrat de louage. Il est expressément convenu qu'il porte exclusivement sur la location d'un espace de stockage conforme aux caractéristiques détaillées sur le site Internet box-selfstockage.com, à l'exclusion de toute obligation du Prestataire concernant les biens entreposés par le client de sa propre initiative, sous sa seule responsabilité et à ses seuls risques et périls.

Notamment, le Prestataire ne saurait en aucun cas être considéré comme un dépositaire. Il n'a par conséquent aucune obligation d'entretien, de gardiennage, de surveillance, de conservation ni de restitution des biens entreposés par le client. Le fait que les sites de stockage soient sécurisés par des dispositifs de contrôle d'accès, ne constitue en aucun cas la reconnaissance explicite ou implicite d'une obligation de surveillance ou de gardiennage à la charge du Prestataire. Il ne s'agit que d'une simple obligation de moyen, le Prestataire s'engageant uniquement à faire ses meilleurs efforts pour limiter par des moyens appropriés les risques d'intrusion sur ses sites de Stockage, et les risques de d'effraction en mettant à la disposition du Client, sans coût supplémentaire, un cadenas à code.



2.2. Le Prestataire ne pourra jamais accéder au contenu déposé par le client dans son Box sans l'accord préalable et par écrit de ce dernier, en sa présence, sauf en cas de réquisition d'une autorité légalement compétente ou en vertu d'une décision de justice, d'impérieuse nécessité liée à la sécurité des personnes et des biens, et les autres cas prévu aux présentes conditions générales.

2.3. Le présent contrat ne confère en cas au client un droit au maintien dans les lieux, ni au renouvellement de la location à l'expiration du contrat, quelle qu'en soit la cause. Il n'est en aucune manière soumis au statut des baux commerciaux résultant des articles L.145-1 et suivants du Code de commerce.

2.4. Le présent contrat ne pourra jamais être cédé ou transmis par le client à un tiers à aucun titre, sous aucun prétexte et sous quelle que forme que ce soit, sans l'autorisation préalable et par écrit de notre société.

ARTICLE 3 - Réserve

3.1. La réserve d'un Box est réalisée en ligne sur le site internet box-selfstockage.com ou par téléphone au numéro dédié indiqué sur le site Internet.

3.2. Au moment de sa réserve en ligne le Client choisi le lieu de stockage parmi les sites disponibles, la contenance du Box, la durée de la location (qui ne peut être inférieure à 1 mois) et la date de mise à disposition souhaitée (qui ne peut être différée de plus de 10 jours à compter de la date de réserve), suivant les possibilités du Prestataire.

3.3. La réserve est ferme et définitive, sous réserve du droit de rétractation (clients particuliers uniquement), à compter de son acceptation par notre Société, notifiée au client par courrier électronique après paiement par celui-ci d'un acompte dans les conditions ci-après prévues.

Pour des raisons liées à la gestion des plannings, aucune modification des dates de réserve ne pourra être acceptée après confirmation de la commande, sauf circonstances particulières. Il appartient au client de vérifier les informations fournies avant de valider sa commande.

3.4. Aucune réserve ne sera acceptée à défaut de règlement par le client d'une somme correspondant à un mois de redevance TTC. Ce montant représente l'intégralité de la redevance lorsque la durée du contrat est égale à un mois, ou un acompte s'agissant des contrats de durée supérieure à 1 mois, qui ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.

3.5. Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif à une commande antérieure, lié au règlement des redevances ou toute autre cause, notamment non-respect du Règlement Intérieur.

ARTICLE 4 - Durée de location

4.1. Le contrat de location peut être conclu pour une durée déterminée à l'avance, avec un minimum d'un mois, ou à durée indéterminée, au choix du client.

La durée est décomptée à partir de la mise à disposition au client du Box qu'il a régulièrement réservé dans les conditions prévues à l'article 3 ci-avant. Cette mise à disposition est réalisée par l'envoi au client par courrier électronique de son code d'accès personnel et confidentiel au Site de stockage, accessible 24h/24, 7j/7, 365 j par an. Les modalités d'utilisation du code et de remplacement en cas de perte sont décrites au Règlement Intérieur.

4.2. Lorsque le contrat est conclu à durée déterminée, il prendra fin automatiquement au terme convenu sans qu'il soit besoin d'aucune mise en demeure préalable, le client étant tenu, au plus tard au jour de l'expiration du contrat, de restituer le Box débarrassé de tous objets et en parfait état de propreté, conformément aux dispositions de l'article « fin de contrat » ci-après.

4.3. Lorsque le contrat est à durée indéterminée, il est conclu pour une durée initiale d'un mois, renouvelable par tacite reconduction de mois en mois, notifiée par lettre recommandée avec avis de réception, ou mail, après respect d'un préavis de 15 jours pour le client, et de 15 jours pour le Prestataire.

4.4. En cas de tacite reconduction, il est rappelé, conformément à la réglementation, les termes de l'article L 136-1 du Code de la consommation, ci-après littéralement reproduit (clients non professionnels uniquement) :



« Le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de résiliation. Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction. Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat. A défaut de remboursement dans les conditions prévues ci-dessus, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal. Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur. Les trois alinéas précédents ne sont pas applicables aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement. Ils sont applicables aux consommateurs et aux non-professionnels ».

ARTICLE 5 - Droit de rétractation (particuliers uniquement)

5.1. Le Client non professionnel dispose, conformément à la loi, d'un délai de 14 jours ouvrables à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation auprès du Prestataire et annuler sa commande, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin de remboursement, sauf si l'exécution des prestations a commencé, avec l'accord du Client, avant la fin du délai de rétractation.

5.2. Le droit de rétractation peut être exercé en ligne, à l'aide du formulaire de rétractation figurant en annexe et également disponible sur notre site internet, auquel cas un accusé de réception sur un support durable sera immédiatement communiqué au Client par le Prestataire, ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter et notamment par courrier postal ou électronique mentionnant la commande concernée par cette rétractation.

5.3. Le remboursement des sommes effectivement réglées par le Client sera effectué dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de 14 jours à compter de la réception, par le Prestataire, de la notification de la rétractation du Client.

ARTICLE 6 - Tarifs

6.1. Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site internet, lors de l'enregistrement de la commande par le Prestataire. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire dans les conditions précisées sur le site internet.

6.2. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiqué sur le site internet suivant ses besoins, le Prestataire se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment. Les frais de dossiers éventuels, exigibles en sus de la redevance mensuelle, sont indiqués sur le Site Internet du Prestataire.

6.3. Pour les locations dont la durée est supérieure à 1 an, il est expressément convenu et accepté par le client que le tarif de location sera automatiquement majoré tous les ans, à la date anniversaire du contrat, de 3% minimum du montant HT de la redevance mensuelle de base, sauf convention particulière.

6.4. Une facture sera établie mensuellement par le Prestataire et adressée au Client par courrier électronique. Il sera délivré quittance, par courrier électronique, uniquement sur demande écrite du client, sans frais.

6.5. En cas de modification du taux de TVA en cours de contrat, le nouveau taux sera appliqué d'office à la date d'exigibilité de l'échéance en cours.

ARTICLE 7 - Conditions de paiement

7.1. L'acompte exigible à la commande est payable uniquement par cartes bancaires Visa, MasterCard, American Express, Carte Bleue ou tout autre carte de paiement indiquée sur le Site internet au moment de la passation de la réservation. Les règlements par chèque ne sont pas acceptés. Les données de paiement en ligne par carte bancaire sont échangées en mode crypté grâce au protocole SSL par notre partenaire.....



7.2. Les redevances sont payables mensuellement et d'avance obligatoirement par prélèvement automatique à l'échéance, sauf convention contraire, sur le compte bancaire du client ouvert auprès d'une banque notoirement solvable. L'autorisation de prélèvement est réalisée en ligne et ne nécessite l'envoi d'aucun document ni justificatif par voie postale.

Elle est automatiquement révoquée, sans intervention du client, en fin de contrat, quelle qu'en soit la cause ou l'auteur. Un courrier électronique de confirmation d'annulation des prélèvements sera adressé au client.

7.3. Les redevances sont dues par mois entier (période de 30 jours). Tout mois commencé est dû en intégralité. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de restitution du Box par le Client avant le terme initialement prévu aux conditions particulières.

7.4. Tout retard de paiement de la redevance entraînera de plein droit et automatiquement, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, l'exigibilité d'une pénalité de retard calculée au taux de 12% l'an sur la totalité des sommes restant dues par le Client, outre une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (clients professionnels uniquement), sans préjudice du droit pour le Prestataire de mettre en œuvre la clause résolutoire prévue à l'article 11 ci-après.

Le Prestataire se réserve en outre le droit de refuser au client défaillant l'accès au Site de stockage jusqu'à règlement par ce dernier de toute somme impayée.

ARTICLE 8 – Conditions de location et d'utilisation du Box

8.1. Le client s'engage à utiliser le Box pendant toute la durée du contrat de location de façon paisible et raisonnable conformément aux articles 1728 et 1729 du Code civil et conformément au Règlement Intérieur en vigueur au jour de la réservation du box, qu'il s'engage à respecter scrupuleusement, en particulier s'agissant des modalités d'accès et de circulation sur le Site de stockage ainsi que les consignes de sécurité.

Il veillera à ce que la tranquillité et le bon ordre de Site de stockage ne soient troublés ni par son fait, ni par celui de toute personne, autorisée ou non, qu'il aura introduit sur le site, notamment à l'occasion du dépôt et de l'enlèvement des biens entreposés.

8.2. Le client sera réputé avoir pris possession du Box en excellent état de propreté et de fonctionnement, faute d'avoir fait procéder à un état des lieux dans les 8 jours de sa mise à disposition, en présence d'un agent ou d'un mandataire du Prestataire ou lui dûment appelé. Il renonce par conséquent à tous recours à l'encontre du Prestataire, reconnaissant que lesdits Box et cadenas sont aptes en l'état à leur usage et répondent à ses besoins. Il ne pourra prétendre en tout état de cause à aucune diminution de la redevance.

8.3. Le client déclare que les biens stockés sont sa propriété exclusive, qu'ils ne sont pas nantis ou gagés au profit de tiers et qu'ils ne sont pas susceptibles d'être saisis. Il déclare en outre que la détention de ces biens ne contrevient à aucune loi ni à aucun règlement et que leur stockage n'est pas réglementé.

8.4. Le client s'interdit d'exercer dans les lieux présentement loués, pour son propre compte ou le compte d'autrui, toute activité commerciale, artisanale, libérale ou autre, ainsi que de l'utiliser à titre de siège social, succursale ou établissement, ou même de simple domiciliation postale.

8.5. Le Client ne pourra sous aucun prétexte céder son droit au présent contrat, ni concéder la jouissance du Box loué à qui que ce soit, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, même temporairement et à titre gratuit et précaire, notamment par sous-location, domiciliation, prêt ou à quelque autre titre.

8.6. Pendant toute la durée de la location, le client s'engage à ne stocker dans le Box loué que des produits totalement inoffensifs, inertes et inactifs, non périssables, non polluants, conformément aux prescriptions du Règlement Intérieur qu'il s'engage à respecter scrupuleusement.

8.7. Le Client devra garnir le Box pendant toute la durée de la location, de biens de valeur marchande suffisante pour répondre à tout moment du paiement de la redevance et de toute somme due au Prestataire en vertu du présent contrat, lesdits biens étant affectés au gage du Prestataire à concurrence des sommes dues par le Client.



ARTICLE 9 – Entretien

9.1. Le client aura la charge de l'entretien intérieur du Box (et balayage des abords), celui-ci devant demeurer pendant toute la durée du contrat en parfait état de propreté. Il signalera immédiatement au Prestataire, par email ou téléphone, toute dégradation constatée sur les parois intérieures et extérieures du Box ainsi que tout défaut de fonctionnement du système de fermeture (porte et cadenas fournis). Le Client ne pourra opérer dans le Box aucun cloisonnement ni percement d'ouverture. Il s'interdit expressément de modifier l'aspect des parois tant intérieures qu'extérieures (peinture, papier-peint, crépi, etc.) et d'y apposer tout signe distinctif lumineux ou non (enseignes, panneaux publicitaires,...).

9.2. Le Prestataire quant à lui est tenu de faire procéder à l'exécution des autres travaux qui n'incombent pas au Client en vertu des stipulations qui précèdent, notamment pour cause de vices cachés, vétusté ou non-conformité des installations à leur usage.

Le Client sera néanmoins responsable de toutes les réparations normalement à la charge du bailleur si elles sont nécessitées soit par le défaut d'exécution de celles dont il a la charge comme il est dit ci-dessus, soit par des dégradations résultant de son fait, du fait de son personnel ou de ses visiteurs dans les locaux ou dans d'autres parties du Site de stockage, soit enfin par un manquement à son obligation d'information envers le bailleur.

9.3. Le Client devra laisser le Prestataire ou son mandataire pénétrer dans le Box après avoir été averti au moins 48 heures à l'avance, sauf cas d'urgence manifeste, pour permettre à ce dernier de procéder aux travaux et remise en état lui incombant.

ARTICLE 10 – Garanties – Assurance

10.1. Pendant toute la durée de la location, le Prestataire garantit la conformité du box aux caractéristiques et spécifications techniques tels qu'indiqués sur son site Internet au moment de la réservation par le Client. Le Prestataire garantit le client contre tous désordres et vices apparents ou cachés et s'engage à y remédier dans les meilleurs délais. En cas d'impossibilité ou si les réparations nécessitent de débarrasser le Box, le Prestataire mettra à la disposition du Client un autre box sur le même Site de stockage d'une contenance au moins égale. Les frais de déménagement resteront à la charge du client et celui-ci ne pourra prétendre à aucune indemnité ou diminution du loyer, quand bien même les travaux excèderaient 21 jours, et ce par dérogation expresse à l'article 1724 du Code civil.

10.2. Le Client renonce à toute action en responsabilité ou réclamation contre le Prestataire et ses assureurs en cas de vol, de tentative de vol, de tout acte délictueux ou de toute voie de fait dont le Client pourrait être victime dans les locaux loués ; Ce dernier renonce expressément au bénéfice de l'article 1719, 3°, du Code civil, le Prestataire n'assumant aucune obligation de surveillance.

10.2.1 En cas de destruction totale ou partielle du Box le rendant impropre à son utilisation, et faute pour le Prestataire de pouvoir mettre à la disposition du client un Box équivalent, le contrat de location sera résilié sans indemnité de part ni d'autre, les frais de déménagement des biens du Client demeurant à la charge de ce dernier.

10.3. La redevance de location n'inclus pas d'assurance. Notre société propose pour le compte du client, auprès de sa compagnie, une assurance de 15€ TTC par tranche de 5000€ de valeur, garantissant les biens entreposés par le client contre les risques d'incendie, d'explosions, les dégâts causés par la foudre, les bris, les dégâts des eaux et le vol. Le client a la possibilité, à tout moment, moyennant un coût supplémentaire du prestataire, de souscrire à cette assurance complémentaire portant le capital assuré à un montant maximum de 20 000 €. Franchises applicables : 150€ par tranche de 5000€ assuré.

ARTICLE 11 - Clause résolutoire

A défaut de paiement d'un seul terme de redevance à son échéance exacte, ou en cas d'inexécution d'une seule des conditions du présent contrat ou du règlement intérieur, et 8 jours après la première présentation d'une mise en demeure adressée au Client à sa dernière adresse postale connue par lettre recommandée avec avis de réception, rappelant la présente clause, et restée sans effet, le présent contrat sera résilié de plein droit, si bon semble au Prestataire, nonobstant toutes offres réelles ultérieures.



ARTICLE 12 – Fin de location

A la date d'expiration du contrat, quelle qu'en soit la cause ou l'auteur, sauf cas de force majeure habituellement retenu par la jurisprudence française, le Client s'engage à restituer le Box libre de toute occupation, ainsi que le cadenas à code, en parfait état d'entretien et de nettoyage.

ARTICLE 13 – Données nominatives

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Prestataire chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes. Elles ne seront jamais transmises à des tiers à des fins de sollicitation commerciale, sauf accord expresse du client.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet box-selfstockage.com a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur, d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le site internet du Prestataire.

ARTICLE 14 - Propriété intellectuelle

14.1. Le contenu du site internet box-delfstockage.com, visuel et sonore, est la propriété du Prestataire et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

14.2. Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu, par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

ARTICLE 15 - Droit applicable - Langue

Les présentes Conditions Générales de Location et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 16 - Litiges

16.1. Tous les litiges auxquels les opérations de location conclues en application des présentes conditions générales pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le vendeur et le client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun s'agissant d'un client particulier, et à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de PARIS s'agissant d'un client professionnel.

16.2. Le Client non professionnel est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 534-7) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, et dont les références figurent sur le site Internet "Indiquer le site internet " ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

ARTICLE 17 – Election de domicile

Les parties font élection de domicile : pour le prestataire, en son siège social tel qu'il est indiqué sur son Site Internet et le client, à l'adresse qu'il aura indiqué au moment de sa réservation ou communiquée ultérieurement à notre société par voie postale ou électronique.

Version en vigueur au 1er mars 2016



Formulaire de rétractation

Le présent formulaire doit être complété et renvoyé **uniquement si le Client souhaite se rétracter de la commande passée sur box-selfstockage.com**, sauf exclusions ou limites à l'exercice du droit de rétractation suivant les conditions générales de location applicables.

A l'attention de la Société FELIX,

Je soussigné, notifie par la présente, la rétractation du contrat portant sur la location d'un Box sur le site Internet box-selfstockage.com :

- **Commande du (date) :**

- **Numéro de la commande** (figurant sur la confirmation) :

- **Nom du Client :**

- **Adresse du Client :**

Signature du Client

uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier

**BOX
SELF
STOCKAGE**